

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2026/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 27 mars 2026

DCM N° 26-03-27-4

Objet : Election des Adjoint(e)s au Maire.

Par délibération DCM n° 26-03-27-3, le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre de postes d'Adjoint(e)s au Maire, dont certains principalement chargés de la gestion d'un ou plusieurs quartiers messins.

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Adjoint(e)s au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Aucune disposition n'impose que le Maire et sa/son premier(ère) Adjoint(e) soient de sexe différent. La liste doit comporter autant de conseillers municipaux que d'Adjoint(e)s à désigner.

Après dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint(e)s au Maire en cours de séance, le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletin secret et dans les conditions *sus* décrites, à l'élection desdits Adjoint(e)s au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités pris notamment en ses articles L2122-1 et suivants, et L2122-7-2 et suivants,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a la possibilité au cours de la même séance de fixer le nombre de postes d'Adjoint(e)s au Maire dont certains en charge d'un ou plusieurs quartiers messins,

CONSIDERANT la/les liste(s) de candidats aux fonctions d'Adjoint(e)s au Maire déposées auprès de M. le Maire en cours de séance,

PREND ACTE du dépôt de la/les listes suivantes :

- Liste Julien HUSSON

**APRÈS VOTE ET DEPOUILLEMENT DES
SUFFRAGES**

CONSTATE que la majorité absolue est acquise avec 22 voix.

PROCLAME en conséquence les Conseillers Municipaux figurant sur la **liste Julien HUSSON** et dans l'ordre du tableau suivant pour siéger au Conseil Municipal de la Ville de Metz en qualité d'Adjoint(e)s au Maire ou d'Adjoint(e)s de Quartiers :

HUSSON Julien	Premier adjoint
BURGY Rachel	Adjointe au Maire
BRUNELLA Philippe	Adjoint au Maire
DAUSSAN-WEIZMAN Anne	Adjointe au Maire
GODEY Guillaume	Adjoint au Maire
STEMART Anne	Adjointe au Maire
LUCAS Eric	Adjoint au Maire
ZANETTI Paola	Adjointe au Maire
BOHR Timothée	Adjoint au Maire
SCHNEIDER Jacqueline	Adjointe au Maire
DECKER Yves	Adjoint au Maire
LUX Isabelle	Adjointe au Maire
BUHRAN Ferit	Adjoint au Maire
NICOLAS Martine	Adjointe au Maire
TAFFNER Blaise	Adjoint au Maire
GERVAISE Catherine	Adjointe au Maire
MALASSÉ Henri	Adjoint au Maire
TRAN Doan	Adjointe au Maire
MEHALIL Mammar	Adjoint au Maire
NGO KALDJOP Gertrude	Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.1 Election executif

Séance ouverte à sous la Présidence de Mme Josyane COMTE, Doyenne d'Âge,
Secrétaire de séance : M. Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à
la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 55 Absents : 0 Dont excusés : 0

Décision : SANS VOTES
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 27/03/2026

Identifiant de télétransmission : 057-215704636-20260327-2026-178-DE
N° de l'acte : 2026-178

Date de publication sur le site de la ville : 27/03/2026

Date certifié exécutoire : 27/03/2026

LISTE DE DÉSIGNATION DES ADJOINTS AU MAIRE

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		

LISTE DE DÉSIGNATION DES ADJOINTS AU MAIRE

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		